

## B - Produits en cours d'évaluation

Vous trouverez ci-dessous la liste des produits dont le dossier a été déposé auprès de l'ANSES à la fin de l'année 2011 ou le sera d'ici la fin du premier trimestre 2012.

Nom	N°AMM	Culture couverte par l'évaluation « traitement aérien »	Fonction	Dépôt du dossier
CORAGEN	2100121	Maïs	Insecticide	Dépôt effectué
HORIZON EW	9200078	Maïs semences	Fongicide	Dépôt effectué
CONSIST	9900037	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
CORAIL	9300257	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
PROFILER	2100181	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
ROXAM COMBI	2000294	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
SILLAGE	9600368	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
SIRBEL UD	2010552	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
VALIANT FLASH	9600001	Vigne	Fongicide	Dépôt effectué
SPILT PROTECH	2020346	Maïs	Insecticide	Dépôt en cours
PEARL PROTECH	2020063	Maïs	Insecticide	Dépôt en cours
DECIS PROTECH	2010023	Maïs	Insecticide	Dépôt en cours
BOA	2080029	Riz	Herbicide	Dépôt en cours
LONDAX	8900338	Riz	Herbicide	Dépôt en cours
ALMANACH FLASH	9800054	Vigne	Fongicide	Dépôt en cours
PERGADO F PEPITE	2080100	Vigne	Fongicide	Dépôt en cours

Ces produits peuvent en conséquence être intégrés dans les demandes de dérogation formulées par les opérateurs.

## III - Instruction des demandes de dérogation

Dans les cas où l'évaluation des produits ne serait pas terminée au 31 mars 2012 (date limite des dépôts des demandes de dérogation annuelle 2012 pour les traitements aériens), les dérogations pourront être octroyées « sous réserve que les produits utilisés aient bien été autorisés spécifiquement au moment de la déclaration préalable de chantier ».

Dans ce cas, les déclarations préalables de chantier devront être vérifiées de façon à empêcher la réalisation de chantiers de traitement avec des produits non autorisés.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT